

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

MAISON DE VENTE AUX ENCHÈRES - AGRÉMENT N° 2001-005
7, Rond-Point des Champs-Élysées – 75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 20 – Fax : +33 (0)1 42 99 20 21
www.artcurial.com – contact@artcurial.com

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

TABLEAUX ORIENTALISTES

MARDI 30 JUIN 2009 PARIS

01671

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

TABLEAUX ORIENTALISTES

PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT
MARDI 30 JUIN 2009 – 20H



TABLEAUX ORIENTALISTES

PARIS - HÔTEL MARCEL DASSAULT

MARDI 30 JUIN 2009 À 20H



ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président

Hervé Poulain

François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand

Martin Guesnet

Fabien Naudan

PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT

7, Rond-Point des Champs-Élysées, 75008 Paris

Téléphone pendant l'exposition :

+33 (0)1 42 99 20 67 ou 20 59

COMMISSAIRE PRISEUR :

François Tajan

SPÉCIALISTE :

Olivier Berman, +33 (0)1 42 99 20 67

oberman@artcurial.com

RENSEIGNEMENTS :

Elisabeth Telliez, +33 (0)1 42 99 16 59

etelliez@artcurial.com

RECHERCHE ET AUTHENTIFICATION :

Constance Boscher, +33 (0)1 42 99 20 37

cboscher@artcurial.com

HISTORIENNE D'ART :

Marie-Caroline Sainsaulieu,

mcsainsaulieu@artcurial.com

ORDRE D'ACHAT, ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE :

Marianne Balse, +33 (0)1 42 99 20 51

bids@artcurial.com

COMPTABILITÉ VENDEURS :

Sandrine Abdelli, +33 (0)1 42 99 20 06

sabdelli@artcurial.com

COMPTABILITÉ ACHETEURS :

Nicole Frerejean, +33 (0)1 42 99 20 45

nfrierejean@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES :

Vendredi 26 juin	11h – 19h
Samedi 27 juin	11h – 19h
Dimanche 28 juin	11h – 19h
Lundi 29 juin	11h – 16h
Mardi 30 juin	sur rendez-vous

VENTE :

Mardi 30 juin 2009 à 20h

CATALOGUE VISIBLE SUR INTERNET

www.artcurial.com

VENTE N°01671

Ci-contre, détail du lot 36

INDEX

A

ABASCAL Felipe Barantes **5**
ARBEY Mathilde **41**
AUDIBERT Louis **3**

B

BERNARD Emile **36, 37**
BERNOL S. **77**
BERTUCHI Mariano **62**
BOIVIN Emile **47**
BORGELLA Frederic **55**
BOUKERCHE Miloud **10**
BOUVIOLLE Maurice **38, 60**
BRONDY Matteo **70**
BROUARD A. **19**

C

CAUVY Léon **2**
CAYON Henri **73**
CIROU Paul **39**
CONSTANT Benjamin **23**

D

DABAT Alfred **11**
DEBELLE Alexandre **4**
DE BUZON Marius **76, 78**
DELAHOGUE Alexis Auguste **9**
DELECLUSE Eugène **24**
DEQUENE Albert-Charles **61**
DESHAYES Eugène **12**
DINET Etienne **54**
DURAND Edouard Victor **22**

E

ECOLE ORIENTALISTE **15**
ENJOLRAS Delphin **28**

F

FIGUERAS Alfred **68**
FOGGI E. **20**
FRÈRE Charles Théodore **29**

G

GADAN Antoine **71**

L

LAZERGES Hippolyte **51**
LEGENDRE Léon Adolphe **45**
LEVREL René **33**
LINO Gustave **72**
LOUCHE Constant **8**
LOUARDIRI Ahmed **75**
LURET Léon **59, 66, 69, 74**

M

MADRIGALI Olynthe **6**
MARKOFF Natacha **67**

N

NOIRE Maxime **43**

P

PASCAL Paul **13, 30, 31, 34, 35, 46**
PAVIL Elie Anatole **7, 40**
PECHAUBES Eugène **25**
PINEL Gustave Nicolas **17, 21**
PONSON Aimé **56**
PONTOY Henry **58, 63, 65**
Attribué à Henry PONTOY **64**
PRANGEY Emile **50**

R

REYNAUD Marius **42**
ROCHEGROSSE Georges Antoine **52, 53**
ROUBTZOFF Alexandre **44**

S

SAUSSE Honoré **18**
SCOTT Georges Bertin **27**
SILBERT José **14, 26**
SIMONETTI Amadeo **32**

T

TANOUX Adrien-Henri **57**

W

WASHINGTON Georges **48, 49**

Z

ZIEM Félix **16**



1



2

1

POUR LE RETOUR, SOUSCRIVEZ

Lithographie en couleur, épreuve signée 'RP' en bas à droite
imprimée par Devambez, Paris
82 x 117,50 cm (31,98 x 45,83 in.)

800 / 1 200 €

2

LÉON CAUVY

1874 - 1933

ALGERIE

Lithographie en couleur, épreuve signée en bas à droite
imprimée par Cornille et Serre, Paris
112 x 79 cm (43,68 x 30,81 in.)

1 200 / 1 500 €

3

LOUIS AUDIBERT

1880 - 1983

LES CAFES BIARD

Aquarelle et gouache
Signée en bas à gauche
15,50 x 19,50 cm (6,05 x 7,61 in.)

500 / 700 €



4



5

4
ALEXANDRE DEBELLE
1805 - 1897

CARTHAGE. VUE PRISE DU VILLAGE DE SIDI-BOU-SAID
Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à droite
35 x 52 cm (13,65 x 20,28 in.)
800 / 1 200 €

5
FELIPE BARANTES ABASCAL
1871 - 1948
RUELLE ANIMÉE À TETUAN (MAROC), 1919
Huile sur carton
Signé, daté '1919' et situé en bas à droite
Situé 'Runcon in la Calle de Jema Kasba (Tetuan)' en espagnol
au dos
22,50 x 14,20 cm (8,78 x 5,54 in.)
2 500 / 3 500 €

6
OLYNTHE MADRIGALI
1887 - 1950
L'AMIRAUTE D'ALGER
Huile sur carton
Signé en bas à gauche
27 x 35 cm (10,53 x 13,65 in.)
1 000 / 1 500 €



7
ELIE ANATOLE - PAVIL
1873 - 1948
LE REPOS SUR LA TERRASSE
Huile sur toile
Signée en bas à gauche
65 x 92 cm (25,35 x 35,88 in.)
6 000 / 8 000 €



8



9



10

8

CONSTANT LOUCHE

1880 - 1965

FEMME ET ENFANT DANS UNE PALMERAIE

Huile sur toile
Signée en bas à droite
41,50 x 89 cm (16,19 x 34,71 in.)

3 000 / 5 000 €

9

ALEXIS AUGUSTE DELAHOGUE

1867 - après 1930

LA CARAVANE

Huile sur carton
Signé en bas à droite
25 x 20 cm (9,75 x 7,80 in.)

2 000 / 3 000 €

10

MILOUD BOUKERCHE

1918 - 1979

PORTRAIT D'HOMME

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
46 x 37,50 cm (17,94 x 14,63 in.)

1 200 / 1 500 €



11

ALFRED DABAT

1869 - 1935

JOUR DE FÊTE

Huile sur toile
Signée en bas à droite
51,50 x 76,50 cm (20,09 x 29,84 in.)
Après ses études à l'Ecole des Beaux Arts de Paris auprès de Benjamin Constant et de Jean-Paul Laurens, Alfred Dabat retrouve son pays natal, l'Algérie. Les couleurs chatoyantes de sa palette soulignent son attachement à cette terre.
Jour de fête représente un rassemblement de personnages vêtus de soyeuses étoffes multicolores. Cette scène souligne les riches harmonies colorées que Dabat affectionne tant.

18 000 / 25 000 €



12

12
EUGÈNE DESHAYES
1828 - 1890

AUORE DANS L'OUED
Huile sur panneau
Signé en bas à gauche
50 x 120 cm (19,50 x 46,80 in.)
3 000 / 4 000 €



13

13
PAUL PASCAL
1832 - 1903
COUCHER DE SOLEIL SUR L'OASIS, 1901
Gouache sur papier
Signé et daté '1901' en bas à gauche
28,50 x 44 cm (11,12 x 17,16 in.)
2 000 / 3 000 €



14

14
JOSÉ SILBERT
1862 - 1939
JEUNE MAURESQUE
Huile sur panneau
Signé en bas à gauche
24,50 x 18,50 cm (9,56 x 7,22 in.)
2 200 / 2 800 €

15
ECOLE ORIENTALISTE, D'APRÈS GEROME
L'HEURE DU THE
Pastel sur papier
Signé 'Nunrac' en bas à gauche
Porte une date apocryphe '1896'
72 x 37 cm (28,08 x 14,43 in.)
800 / 1 200 €



16
FÉLIX ZIEM
1821 - 1911

RUE À CONSTANTINOPLE
Huile sur panneau
Porte le cachet d'atelier '243' en bas à droite
Porte le cachet de la vente Ziem au dos
65 x 54 cm (25,35 x 21,06 in.)
Cette œuvre est a rapprocher du n°1598 du catalogue raisonné de Madame Burdin-Hellebranth : *Rue à Constantinople*. Collection du Musée Ziem, Martigues, leg de Madame Ziem, 1993.
Ce tableau sera inclus dans le supplément du catalogue raisonné de Madame Pierre Miquel actuellement en préparation par Monsieur Franck Baille, Madame Nicole Durand, Monsieur Christian Meissirel. (Comité Ziem)
15 000 / 20 000 €



17



18

17
GUSTAVE PINEL

1842 - 1896

LE PUIT, EFFET DE LUMIÈRE, 1890

Huile sur toile
Signée et datée 'janvier 90' en bas à droite
55,50 x 50 cm (21,65 x 19,50 in.)

6 000 / 8 000 €



19

18
HONORÉ SAUSSE

1891 - 1936

CAVALIER ARABE ET SON ENFANT

Bronze à patine brune
Signé sur la terrasse
Hauteur : 40 cm (15,60 in.)

1 800 / 2 500

19
A. BROUARD

XIX^e - XX^e siècles

LA CARAVANE DE LA MARIÉE

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
38,50 x 54,50 cm (15,02 x 21,26 in.)

4 000 / 6 000 €



20
E. FOGGI

XIX^e - XX^e siècles

CHEZ L'ANTIQUAIRE

Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à gauche
52,50 x 36,50 cm (20,48 x 14,24 in.)

12 000 / 15 000 €



21



23

BENJAMIN CONSTANT

1845 - 1902

ODALISQUE

Huile sur panneau
Signé en bas à droite
58,50 x 83,50 cm (22,82 x 32,57 in.)

PROVENANCE : Goupil Galerie.

Benjamin Constant compte parmi les plus grands peintres orientalistes français du dernier tiers du XIXe siècle. Il effectue son premier voyage au Maroc en 1871, accompagnant l'ambassade diplomatique de Charles Tissot. Il reçoit alors une véritable révélation : sa passion pour l'Orient va transformer son art. Il s'attache dès lors à peindre la vie de ces contrées lointaines en utilisant toujours une palette de couleurs très chaleureuses et une lumière diffuse mettant en valeur les courbes des corps, comme dans notre Odalisque.

MUSEES : Orsay, Montréal, Toulouse, Nantes, Saint-Petersburg, le Metropolitan Museum of Art, Narbonne, Pau.

6 000 / 8 000 €



22

21

GUSTAVE NICOLAS PINEL

1842 - 1896

LA MARCHANDE DE LEGUMES, 1890

Huile sur panneau
Signé, daté '90' et dédié sur le côté à gauche
22 x 32 cm (8,58 x 12,48 in.)

4 000 / 6 000 €

22

EDOUARD VICTOR DURAND

XIXe - XXe siècles

BEAUTE ALGERIENNE

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
45,80 x 38 cm (17,86 x 14,82 in.)

5 000 / 7 000 €



24

24
EUGENE DELECLUSE
1882 - 1972

ODALISQUE MAROCAINE
Huile sur toile
Signée en bas à gauche
61 x 50,50 cm (23,79 x 19,70 in.)
5 000 / 7 000 €

25
EUGÈNE PECHAUBES
1890 - 1967

FANTASIA
Paire d'huiles sur carton
Signés respectivement en bas à droite
25 x 20 cm (9,75 x 7,80 in.)
1 500 / 2 000 €



26

26
JOSE SILBERT
1862 - 1935

ANDALOUSE
Huile sur panneau
Signé en haut à gauche
24,50 x 19,50 cm (9,56 x 7,61 in.)
3 000 / 5 000 €

27
GEORGES BERTIN SCOTT
1873 - 1942

LAVANDIERES A GABES
Aquarelle sur papier
Signé et daté '1903' en bas à droite
38,50 x 23 cm (15,02 x 8,97 in.)
1 200 / 1 500 €



28
DELPHIN ENJOLRAS
1857 - 1945

ODALISQUE ALLONGÉE
Huile sur toile
Signée en bas à gauche
38 x 55 cm (14,82 x 21,45 in.)
Formé par Gaston Gérard aux écoles de dessin de la Ville de Paris puis par Gérôme à l'Ecole des Beaux Arts de la ville de Paris, il fait preuve de talent aussi bien dans l'aquarelle, dans l'huile que dans le pastel. Il expose au Salon de Paris, où son talent est salué. Amoureux des femmes, il excelle dans leurs représentations intimistes mises en valeur par un jeu luministe plein de subtilité.
MUSEES : Le-Puy-en-Velay
10 000 / 15 000 €



29



30

29
CHARLES THÉODORE FRÈRE
1814 - 1886
VUE DU NIL
Huile sur toile marouflée sur panneau
Signé en bas à droite
23,50 x 28,70 cm (9,17 x 11,19 in.)
8 000 / 10 000 €

30
PAUL PASCAL
1832 - 1903
BERGER ET SON TROUPEAU
Gouache sur papier
Signé en bas à droite
18 x 28,50 cm (7,02 x 11,12 in.)
1 500 / 2 000 €

31
PAUL PASCAL
1832 - 1903
SCÈNE DE LABOURAGE
Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à gauche
18 x 28,50 cm (7,02 x 11,12 in.)
1 500 / 2 000 €



32
AMADEO SIMONETTI
1874 - 1922
LA VENDEUSE DE FRUITS
Aquarelle sur papier
Signé en bas à gauche
53 x 37,50 cm (20,67 x 14,63 in.)
25 000 / 35 000 €

Elève de son oncle, Ettore Simonetti, il consacra une partie de sa carrière à l'Orientalisme. Il réalisa des aquarelles très précises représentant souvent des scènes d'intérieur, d'antiquaires, de marché. Ces sujets étaient très en vogue à Rome à la fin du XIXe siècle.



33



34

33
RENÉ LEVREL
1900 - 1982

LA BAIE D'ALGER, 1925
Huile sur toile
Signée et datée '1925' en bas à gauche
54 x 65 cm (21,06 x 25,35 in.)
5 000 / 7 000 €

34
PAUL PASCAL
1832 - 1903

LE PASSAGE DU GUE
Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à droite
18 x 28,50 cm (7,02 x 11,12 in.)
1 500 / 2 000 €

35
PAUL PASCAL
1832 - 1903

LE DEPART DU TROUPEAU
Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à droite
18 x 28,50 cm (7,02 x 11,12 in.)
1 500 / 2 000 €



Photographie de l'Atelier d'Émile Bernard au Caire en 1898



Photographie de la maison d'Émile Bernard au Caire en 1900

EMILE BERNARD
1868 - 1941

Peintre d'avant-garde, Emile Bernard prend part au développement des grands courants artistiques : le mouvement nabi, le cloisonnisme, le synthétisme. Par la suite il recherche plus d'équilibre et d'apaisement dans ses peintures, faisant évoluer son style. Il quitte la France en 1893 pour l'Italie puis l'Egypte où il séjournera dix ans. Durant cette période orientale, il produit quelques unes de ses toiles les plus importantes, *Les fellahs nus au travail*, *Femmes au bord du Nil*, *Les prostituées du Caire*, autant d'images synthétistes et symbolistes de l'Egypte. Dans l'illustration ci-dessus nous remarquons *Femmes et enfant au bord du Nil* (Lot 35) accroché dans la partie gauche de l'atelier d'Emile Bernard au Caire en 1898.



36

EMILE BERNARD

1868 - 1941

DANSEUSES DES RUES, 1898

Huile sur toile

Signée, située et datée «1898» au milieu droite

180 x 120 cm (70,20 x 46,80 in.)

PROVENANCE : Collection particulière, Paris

EXPOSITIONS : Paris, Musée du Prieuré, 'Aquarelles Orientales d'Emile Bernard', novembre 1983

Paris, Fondation Mona Bismarck, «Emile Bernard rétrospective», février - mars 1991, n° 46 et reproduit page 57.

Nîmes, Musée Balore, 'Emile Bernard', avril - septembre 1993, n° 40, et reproduit page 77.

BIBLIOGRAPHIE : Jean-Jacques Luthé, 'Emile Bernard, catalogue raisonné de l'oeuvre peint', Edition Side, Paris, 1982, n° 579, reproduit p. 84

Cette oeuvre sera incluse dans le catalogue raisonné actuellement en préparation par le Wildenstein Institute.

40 000 / 60 000 €



37

EMILE BERNARD

1868 - 1941

FEMMES ET ENFANT AU BORD DU NIL, 1897

Huile sur toile

Signée et datée «1897» en bas à gauche

180 x 120 cm (70,20 x 46,80 in.)

PROVENANCE : Collection particulière, Paris

EXPOSITIONS : Paris, Musée du Prieuré, 'Aquarelles Orientales d'Emile Bernard', novembre 1983

Paris, Fondation Mona Bismarck, 'Emile Bernard rétrospective', février - mars 1991, n° 44 et reproduit page 55.

BIBLIOGRAPHIE : Jean-Jacques Luthé, 'Emile Bernard, catalogue raisonné de l'oeuvre peint', Edition Side, Paris, 1982, n° 570, reproduit p. 82

Matthias Waschek, 'Eklektirismus und Originalität : die Grundlagen des französischen Symbolismus am Beispiel von Emile Bernard', Bonn, 1990, reproduit p. 245.

Cette oeuvre sera incluse dans le catalogue raisonné actuellement en préparation par le Wildenstein Institute.

40 000 / 60 000 €



38



39



40

38

MAURICE BOUVIOLLE

1893 - 1971

LE PORT D'ALGER, AVANT 1940

Huile sur toile

Signée en bas à droite

65 x 81 cm (25,35 x 31,59 in.)

6 000 / 8 000 €

39

PAUL CIROU

1869 - 1951

ENTREE DE VILLAGE

Huile sur toile

Signée en bas à gauche

30 x 60 cm (11,70 x 23,40 in.)

2 000 / 3 000 €

40

ELIE - ANATOLE PAVIL

1873 - 1948

LE PORT DE TANGER

Huile sur panneau

Signé en bas à gauche et annoté au dos 'souvenir de Elie Anatole Pavil - croquis fait du bateau entre Tanger et Gibraltar, côté Tanger'
18,90 x 24 cm (7,37 x 9,36 in.)

3 500 / 4 500 €



41

MATHILDE ARBEY

1890 - 1966

UN VIEUX CONTEUR A SALE

Pastel sur papier

Signé en bas à gauche

41 x 56 cm (15,99 x 21,84 in.)

BIBLIOGRAPHIE : Camille Mauclair, 'Rabat et Salé', Paris, Henri Laurens éditeur, 1934, reproduit en couleurs p. 146.

10 000 / 12 000 €



42



44



43

42

MARIUS REYNAUD

1860 - 1935

NOTRE DAME D'AFRIQUE ET SAINT EUGENE, ALGER

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
38,40 x 55 cm (14,98 x 21,45 in.)

5 000 / 7 000 €

43

MAXIME NOIRE

1861 - 1927

MARABOUT DANS LE SUD ALGERIEN, 1895

Huile sur toile
Signée et datée '1895' en bas à gauche
32,60 x 24 cm (12,71 x 9,36 in.)

3 000 / 4 000 €

44

ALEXANDRE ROUBTZOFF

1884 - 1949

DJAFFA / ARIANAL, 1937

Huile sur toile marouflée sur panneau
Signé et daté '1937, 7, NOV' en bas à droite et situé 'Djaffa / Arianal'
19 x 28 cm (7,41 x 10,92 in.)

3 500 / 4 500 €



45

45

LÉON ADOLPHE LEGENDRE

XIX^e siècle
L'HEURE DE LA PRIERE, 1882
Huile sur toile
Signée et datée '1882' en bas à gauche
55 x 99 cm (21,45 x 38,61 in.)

10 000 / 12 000 €



46

46
PAUL PASCAL
1832 - 1903
HALTE A LA FONTAINE
Pastel et gouache sur papier
Signé en bas à droite
54 x 38 cm (21,06 x 14,82 in.)
4 000 / 6 000 €



47

47
EMILE BOIVIN
1846 - 1914
SCENE DE RUE
Huile sur toile
Signée en bas à gauche
45,50 x 33 cm (17,75 x 12,87 in.)
4 000 / 6 000 €



48
GEORGES WASHINGTON
1827 - 1910

FANTASIA
Huile sur toile
Signée en bas à gauche
61 x 82 cm (23,79 x 31,98 in.)
PROVENANCE : Ancienne collection du Roi d’Egypte Fouad I^{er}.
Vente 1936, Le Caire, achetée par la famille de l’actuel propriétaire.
Après avoir été élève de Picot, Georges Washington part pour l’Algérie et le Maroc. Il décrit la vie nomade ou rurale, les festivités du Maghreb, des fantasias, toujours avec un talent certain.
MUSEES : Sète, Dijon, Narbonne

50 000 / 70 000 €



49



50

49
GEORGES WASHINGTON
1827 - 1910
LE SULTAN ET SA GARDE
Huile sur panneau
Signé en bas à gauche
19 x 24,50 cm (7,41 x 9,56 in.)
8 000 / 10 000 €

50
EMILE PRANGEY
1832 - ?
LES GUETTEURS
Huile sur toile
Signée en bas à gauche, repiquée
46 x 37 cm (17,94 x 14,43 in.)
4 000 / 6 000 €



51
HIPPOLYTE LAZERGES
1817 - 1887
LE COUSCOUS EN KABYLIE, 1879
Huile sur panneau
Signé et daté '1879' en bas à gauche
65,10 x 38,60 cm (25,39 x 15,05 in.)
PROVENANCE : Ancienne collection Galland, Alger
25 000 / 35 000 €

Hippolyte Lazerges visita l'Algérie tôt et exposa dès 1842, lors de sa deuxième participation au Salon, sa *Courtisane, souvenir d'Alger*. Il semble qu'il s'y soit installé peu après la vente aux enchères de ses œuvres, à Paris, en 1858. Il peignit surtout des personnages en pied à l'image de cette jeune femme en habit traditionnel portant un plat de couscous au pas d'une porte.



52
GEORGES ANTOINE ROCHEGROSSE
1859 - 1938
LA TOILETTE
Huile sur toile
Signée en haut à gauche
36 x 28 cm (14,04 x 10,92 in.)
MUSÉES : Orsay, Lille, Nantes, etc
6 000 / 8 000 €



53
GEORGES ANTOINE ROCHEGROSSE
1859 - 1938
SCÈNE DE MARCHÉ ARABE, PRINCESSE ORIENTALE
Huile sur toile
Signée en bas vers la gauche
116,50 x 149,50 cm (45,44 x 58,31 in.)
MUSÉES : Orsay, Lille, Nantes, etc
50 000 / 70 000 €

Antoine ROCHEGROSSE est célèbre dès sa première jeunesse (Concours du Prix de Rome en 1880 et 1881). Il illustre des livres réputés (SALAMBO, Hugo, LES MISERABLES). Il exposa au Salon des grands tableaux inspirés de la Rome antique, la Perse et bien sûr des œuvres orientalistes. Après sa découverte de l'Algérie en 1894, il consacre la seconde partie de sa vie à l'Orient. Il s'installe près d'Alger, et ce dès 1910. Parallèlement à son travail d'artiste, il enseigna à l'Académie de peinture.



54

54

ETIENNE DINET

1861 - 1929

BOU - SAADA, CIRCA 1884

Huile sur toile marouflée sur panneau
Signé, daté '1884', situé 'Bou-Saada' en bas à droite et contresigné au dos
21 x 27,20 cm (8,19 x 10,61 in.)
L'authenticité de cette œuvre a été aimablement confirmée par Monsieur Benchikou.

8 000 / 10 000 €

55

FREDERIC BORGELLA

1833 - 1901

DANSEUSE

Huile sur panneau
Signé en bas à droite
67,50 x 49 cm (26,33 x 19,11 in.)

1 500 / 2 000 €

56

AIMÉ PONSON

1850 - 1924

PORTRAIT D'UN CHEIK

Huile sur carton
Signé en bas vers la gauche
32 x 21,50 cm (12,48 x 8,39 in.)
EXPOSITIONS : Marseille, Château Borély, 'Reflets de Méditerranée, l'Orient des Méditerranéens', 2003

5 000 / 7 000 €



56



57

ADRIEN-HENRI TANOUX

1865 - 1923

INTÉRIEUR DE PALAIS, COURTISANE, 1904

Huile sur toile
Signée et datée '1904' en bas à droite
58,50 x 42 cm (22,82 x 16,38 in.)

18 000 / 22 000 €



58



60

58
HENRY PONTOY
1888 - 1968
SOUK AU MAROC
Gouache sur papier
Signé en bas à droite
41 x 60 cm (15,99 x 23,40 in.)
5 000 / 7 000 €

59
LÉON LURET
? - 1969
PORTRAIT DE JEUNE FILLE
Huile sur carton
Signé en bas à gauche
46 x 33 cm (17,94 x 12,87 in.)
1 500 / 2 500 €

60
MAURICE BOUVIOLLE
1893 - 1971
LE COUPLE
Huile sur toile
Signée en bas à droite
65 x 46 cm (25,35 x 17,94 in.)
5 000 / 7 000 €



61
ALBERT-CHARLES DEQUENE
1897 - 1973
MARCHE DEVANT LA KASBAH FILALAH A FES, 1946
Huile sur toile
Signée, datée et située 'Fès. Maroc. 46' en bas à droite
61 x 50 cm (23,79 x 19,50 in.)
12 000 / 15 000 €



62



64

62
MARIANO BERTUCHI
1885 - 1965
LE REPOS A L'OMBRE DES ARBRES
Huile sur toile
Signée en bas à droite
64,50 x 91,50 cm (25,16 x 35,69 in.)
5 000 / 6 000 €

63
ATTRIBUÉ À HENRY PONTOY
1888 - 1968
AGADIR
Aquarelle et gouache sur papier
29 x 43 cm (11,31 x 16,77 in.)
PROVENANCE : Offert par l'artiste en 1947 aux parents
de l'actuelle propriétaire
700 / 900 €

64
HENRY PONTOY
1888 - 1968
VUE DE MOULAY IDRIS
Aquarelle et gouache sur papier
Signé en bas à droite
35 x 44 cm (13,65 x 17,16 in.)
PROVENANCE : Offert par l'artiste en 1947 aux parents
de l'actuelle propriétaire
2 500 / 3 500 €



65
HENRI PONTOY
1888 - 1968
VILLAGE DANS L'ATLAS
Huile sur toile
Signée en bas à gauche
100,50 x 80 cm (39,20 x 31,20 in.)
PROVENANCE : Collection particulière, Haute-Savoie, acquis
directement auprès de l'artiste.
10 000 / 12 000 €

Après sa formation à l'Ecole nationale des Beaux Arts de Paris, Henri Pontoy est très vite attiré par l'Orient, effectuant différents voyages vers le Maghreb, jusqu'à son installation à Fès en 1927. Il s'attache alors au Maroc, participant à la vie artistique du pays par l'intermédiaire d'expositions artistiques de l'Afrique Française, à la Galerie Derche de Casablanca, ou encore au Salon des Artistes Français, de la Société Coloniale. Il se place en témoin de la vie marocaine représentant le quotidien de ses habitants, dans ses fameuses scènes de souk.



66

66

LÉON LURET

? - 1969

FEMMES VOILEES

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
54 x 64,50 cm (21,06 x 25,16 in.)

1 500 / 2 500 €

67

NATACHA MARKOFF

Née en 1911

PORT

Huile sur toile
Signée en bas à droite
36 x 47 cm (14,04 x 18,33 in.)

400 / 600 €

68

ALFRED FIGUERAS

1900 - 1980

LE SOUK DE FES

Huile sur panneau
Signé sur le côté à gauche
32 x 46 cm (12,48 x 17,94 in.)

1 200 / 1 500 €

69

LÉON LURET

? - 1969

JEUNE FEMME DEVANT LA CASBAH

Huile sur toile
Signée en bas à droite
50 x 65 cm (19,50 x 25,35 in.)

1 500 / 2 500 €

70

MATTEO BRONDY

1866 - 1944

FANTASIA AU MAROC

Aquarelle gouachée sur papier
Signé en bas à gauche
24,70 x 19,50 cm (9,63 x 7,61 in.)

1 000 / 1 500 €



69



70



71

ANTOINE GADAN

1854 - 1934

RETOUR DU MARCHE

Huile sur toile
Signée en bas à gauche
50 x 100 cm (19,50 x 39 in.)

Antoine Gadan a consacré une importante part de son œuvre à la représentation de l'Algérie, où il a passé la plus grande partie de sa vie. Il rejoint en effet dès 1881, à l'âge de 27 ans, son frère qui dirige un domaine viticole dans la région bônoise. Grand amoureux de la nature, il peint surtout des sujets bucoliques, ce qui lui vaudra le surnom de 'peintre des herbes'. Il a ainsi parcouru la campagne bônoise, réalisant des croquis sur le vif, au gré des paysages qui lui plaisent, appréciant tout particulièrement la lumière du matin et du soir dont il apprécie la douceur intimiste. Il a réussi à capturer dans cette toile toute la poésie de la nature, grâce à une luminosité harmonieuse et de doux et chauds coloris.

12 000 / 15 000 €



72



73

72
GUSTAVE LINO
1893 - 1961

LE PORT DE BOUGIE (OU ALGER ?)

Huile sur toile
Signée en bas à droite
65 x 55 cm (25,35 x 21,45 in.)

5 000 / 7 000



74

73
HENRI CAYON
1878 - ?

NIGERIANNES, 1918

Huile sur toile
Signée et datée '1918' en bas à droite
60,50 x 73,50 cm (23,60 x 28,67 in.)

2 500 / 3 000 €

74
LÉON LURET
? - 1969

LA BOUCLE D'OREILLE

Huile sur toile
Signée en bas à droite
33 x 45,50 cm (12,87 x 17,75 in.)

2 500 / 3 500 €



75
AHMED LOUARDIRI
1928 - 1974

ALLEGRESSE

Huile sur panneau
Signé en bas à gauche
75 x 92 cm (29,25 x 35,88 in.)

Jardinier de formation, Ahmed Louardiri découvre la peinture à l'âge de 31 ans. Il réalise alors surtout des végétaux, qu'ils soient des fleurs, des arbres ou tout simplement des feuilles. Ses œuvres soulignent combien son travail de jardinier a influencé son art : il couvre en effet les surfaces de ses supports de jardins luxuriants et foisonnants, de personnages et crée une ambiance féérique. Il est considéré comme l'un des peintres naïfs les plus importants du Maroc.

8 000 / 12 000 €



76



77



78

76

MARIUS DE BUZON

1879 - 1958

ALGER, 1931

Huile sur toile

Signée en bas à droite et contresignée, datée '1931' et
située 'Alger' au dos

46 x 55 cm (17,94 x 21,45 in.)

1 000 / 1 500 €

77

S. BERNOL

XIX^e - XX^e siècle

BAIE D'ALGER VUE DE LA VILLA ABD-EL-TIF

Huile sur toile

Signée en bas à droite

64 x 50 cm (24,96 x 19,50 in.)

2 500 / 3 500 €

78

MARIUS DE BUZON

1879 - 1958

LE PORT DE BEJAIA (BOUGIE) EN KABYLIE

Huile sur toile

Signée en bas à droite

46 x 54,50 cm (17,94 x 21,26 in.)

Nous remercions Madame Cazenave pour les
informations supplémentaires apportées.

1 500 / 2 000 €



ART MODERNE ET CONTEMPORAIN ARABE ET IRANIEN

SAMEDI 24 OCTOBRE 2009 – HÔTEL MARCEL DASSAULT

7, Rond-Point des Champs-Élysées – Paris VIII^e

FARAMARZ PILARAM, COMPOSITION, huile sur toile, 55 x 65 cm. Est. : 12 / 18 000 €

REZA DERAKHSHANI, SHADDIZ, sculpture peinte, 118 x 170 cm. Est. : 25 / 30 000 €

VENTE EN PRÉPARATION CLÔTURE DU CATALOGUE 10 SEPTEMBRE 2009

Renseignements : Olivier Berman, +33 (0)1 42 99 20 67, oberman@artcurial.com

www.artcurial.com

Rendez-vous à Monte Carlo...
Artcurial Briest – Poulain – F.Tajan organise chaque été
sa vente de joaillerie et horlogerie de prestige :
Importants Bijoux et Horlogerie de Collection
La vente se déroulera en juillet prochain,
à l’Hôtel Hermitage.

contact: Julie Valade 01 42 99 16 41 | jvalade@artcurial.com



ORDRE D’ACHAT
ABSENTEE BID FORM

TABLEAUX ORIENTALISTES
Mardi 30 juin 2009 à 20h

☐ Ordre d'achat / Absentee Bid
☐ Ligne téléphonique / Telephone Bid

TELEPHONE / PHONE

CARTE DE CREDIT VISA / CREDIT CARD NUMBERS
EXPIRE FIN / EXPIRATION DATE

NOM/NAME
PRENOM/
FIRST NAME
ADRESSE
ADDRESS
TELEPHONE
PHONE
BUREAU / OFFICE
DOMICILE / HOME
FAX
EMAIL

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais légaux).

I have read the conditions of sale and the guide to buyers printed in this catalogue and agree to abide by them. I grant your permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros. (These limits do not include buyer's premium and taxes).

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS MAXIMUM EUROS PRICE
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

Les ordres d’achat doivent impérativement nous parvenir au moins 24 heures avant la vente.
To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins.

A renvoyer / Please mail to: Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan
7, Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris
Fax: +33 (0)1 42 99 20 60

Date:

Signature obligatoire :
Required signature:

CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. En cette qualité **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Les rapports entre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 - Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé.

Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 - La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'**Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

A toutes fins utiles, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** aura acceptés.

Si **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot «adjugé» ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 - L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes:

1) Lots en provenance de la CEE:

• **De 1 à 15 000 euros** : 23 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,265 % et pour les autres catégories, TVA = 4,508 % du prix d'adjudication).

• **De 15 001 à 600 000 euros** : 20 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,1 % et pour les autres catégories, TVA = 3,92 % du prix d'adjudication).

• **Au-delà de 600 001 euros** : 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % et pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : **(indiqués par un ○)**.

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.

Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants:

- en espèces: jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, **jusqu'à 7 600 euros frais et taxes compris** pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité;

- par chèque ou virement bancaire;

- par carte de crédit: VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 2,40 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** serait

avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,

- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,

- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 - Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan**.

5 - Prémption de l'État français

L'État français dispose d'un droit de prémption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'État manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la prémption dans les 15 jours.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la prémption par l'État français.

6 - Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

Toute reproduction du catalogue de **Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan** peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 - Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et

notamment aux ventes d'automobiles de collection.

Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

• **De 1 à 100 000 euros** : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).

• **Au-delà de 100 000 euros** : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) - Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) - Les véhicules sont vendus en l'état. Les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) - Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) - Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. En revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) - Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) - Les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) - Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) - L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 - Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 - Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

BANQUE PARTENAIRE :



Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 € de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ltd. Londres.

CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.

The relationships between **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by salesroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 - Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 - The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** before the sale, so as to have their personal identity data recorded.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone.

For variety of purposes, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** which have been deemed acceptable.

Should **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.

The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in

f) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.

In case of challenge or dispute, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, the successful bidder will be the bidder who will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word “adjugé” or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration. No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.

In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 - The performance of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

1) Lots from the EEC:

- **From 1 to 15 000 euros** : 23 % + current VAT (for books, VAT = 1.265% of the hammer price; for other categories, VAT = 4.508% of the hammer price).

- **From 15 001 to 600 000 euros** : 20 % + current VAT (for books, VAT = 1.1% of the hammer price; for other categories, VAT = 3.92% of the hammer price).

- **Over 600 001 euros** : 12 % + current VAT (for books, VAT = 0.66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2.35% of the hammer price).

2) Lots from outside the EEC : **(identified by an ☉)**.

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.

The purchaser will be authorized to pay by the following means :

- in cash: up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 7 600 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.

- By cheque or bank transfer.

- By credit card: VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 2,40% additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** has a right of access and of rectification to the nominative data provided to **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.

In the meantime **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as “procédure de folle enchère”. If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option:

- interest at the legal rate increased by five points,

- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,

- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after “procédure de folle enchère” if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 - The incidents of the sale

a) In case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will be able to use video technology.

Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** shall bear no liability/responsability whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** will not be liable for errors of conversion.

5 - Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 - Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan**.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.

Furthermore, **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of **Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan** catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or

representation rights thereof.

7 - Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackets:

- From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).
- Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e.1,96% of the hammer price).

a) - Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) - The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) - For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) - Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) - The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) - The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) - The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) - The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be restored at the costs and risks of their owner.

8 - Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independent from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 - Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively.

Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

BANQUE PARTENAIRE :



All lots over 10 000 euros in this catalogue have been controlled by ART LOSS REGISTER Ltd. London.